



ARRÊTÉ DE CIRCULATION

Travaux de Génie Civil

Rue de St Pol de Léon– Rue de Kervinigan

RD N°10 en agglomération – VC N°41

N° 4 / 2025

Le maire de la commune de PLOUGOULM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande en date du 10 janvier 2025 par laquelle l'Entreprise Breizh Aménagements, domiciliée à Cozode 29410 St Thégonnec – Loc-Eguiner, mandatée par Constructel, sollicite l'autorisation de réaliser des travaux de génie civil rue de Kervinigan,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRETE :

Article 1 : Du 22 janvier 2025 et jusqu'à la fin des travaux, l'Entreprise Breizh Aménagements est autorisée à effectuer les travaux de création de génie civile rue de Kervinigan et sur la RD N°10 en agglomération au niveau de la zone d'activité du Croissant (plan en annexe).

Article 2 : Les travaux devront être exécutés par une main d'œuvre spécialisée dans les règles de l'art.

Article 3 : L'Entreprise Breizh Aménagements a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Conformément à sa demande du 10 janvier 2025, la chaussée pourra être rétrécie et la signalisation sera adaptée à l'avancement des travaux.

Elle sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer. **Le domaine public routier sera remis dans son état initial.** Toute modification éventuelle de réseaux, gargouilles, poteaux électriques, bouches d'égout, sont à la charge du permissionnaire.

Article 5 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Plougoulm, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Pol de Léon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PLOUGOULM, le 15/01/2025

Le Maire,
Patrick GUEN

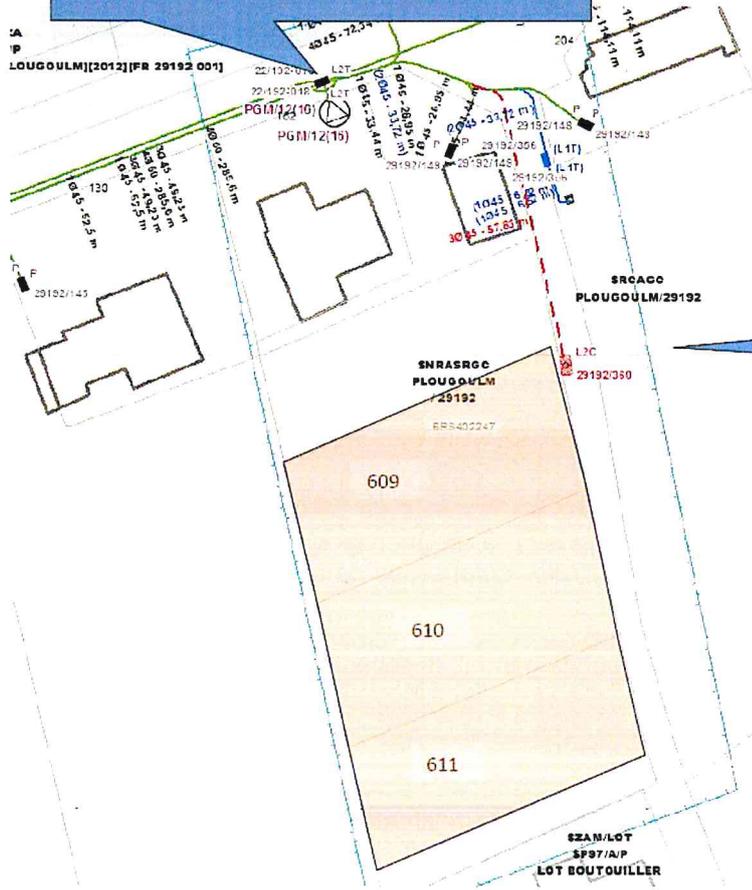


Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication

CHAMBRE PRIMAIRE POUR CREATION PAR



POSE 54m DE 3s45 PVC + POSE
CHAMBRE L2C POUR CERATION
PAR DES 3 LOTS